

Règlement **CONCOURS COSPLAY** . *Ludinam 2018*

ARTICLE 1

Lieu et horaires

Le concours débutera vers 14h le dimanche 13 mai 2018 dans le petit Kursaal de Besançon (2 Place du Théâtre, 25000 Besançon). Les résultats seront annoncé le jour même vers 17H. Les horaires sont soumis à des risques de variation en fonction des impératifs.

ARTICLE 2

Les inscriptions

Les inscriptions se feront **uniquement** via le formulaire d'inscription sur le site :

Avant le 06/05/2018 inclus.

Les inscriptions se feront dans la limite des places disponibles.

ARTICLE 3

Catégories

Catégories proposées :

- En Individuel
- En Groupe

ARTICLE 4

Conditions de réutilisation de costume

Le report de tout costume est autorisé tant que celui-ci respecte le règlement mis en place.

ARTICLE 5

Catégories d'origine des costumes autorisées

Les catégories autorisées pour les sources dont sont issus les costumes sont :

- Animés et mangas asiatiques
- Dessins animés et BD européens
- Dessins animés et comics américains
- Jeux vidéo
- Films ou séries étrangers
- Sentai ou Metal Hero

ARTICLE 6

Durée de passage sur scène

La durée des prestations est la suivante : – 1min30 *maximum* pour les individuels – 3min *maximum* pour les groupes

Bien sûr, ces durées sont des durées limites. Vous pouvez bien évidemment faire moins.

ARTICLE 7

Vestiaires

Des loges seront à la disposition des cosplayers inscrits uniquement.

Nous rappelons que ces loges ne sont pas surveillés, le Collectif Ludique Bisontin et les associations partenaires ne sauraient être tenus responsables d'éventuels vols, pertes, dégradations. Il convient à chacun de s'assurer de ne laisser aucun objet de valeur dans les loges.

ARTICLE 8

Validation de votre participation

Chaque participant sera dans l'obligation de se présenter le jour même du concours au petit Kursaal avant 12h00, afin de valider définitivement l'inscription.

L'accès au festival est soumis à l'obtention d'un pass WE d'une valeur de 3€. Il est préférable de se le procurer en avance afin de pouvoir rentrer dans le bâtiment en dehors des heures d'affluence.

ARTICLE 9

Interdictions

Pour des raisons de sécurité, sont interdits d'utilisation sous peine de disqualification, voire de poursuite pénale :

- Armes blanches : toute arme offensive ou tranchante en fer ou en acier, telles que les poignards, épées, machettes, couteaux, baïonnettes, etc.
- Armes à feu : toute arme qui tire des cartouches ou des projectiles explosifs, tels les fusils, les pistolets, etc.
- Armes incendiaires : toute arme qui a pour but de mettre le feu à des objets ou de causer des brûlures aux personnes.
- Liquides facilement inflammables : tout liquide qui a pour but de mettre le feu à des objets ou de causer des brûlures aux personnes comme les alcools à brûler.
- Tous les produits susceptibles de salir ou détériorer la scène ou la salle : pétards, fumigènes, farine, confettis, paillettes...

Sont également interdits sous peine de disqualification :

- Les costumes achetés : Seuls sont acceptés les costumes réalisés par le participant et présentant un intérêt artistique.
- Les costumes et accessoires fabriqués par une tierce personne : les costumes et accessoires doivent avoir été réalisés en grande partie par les participants au concours, seule une participation minimale d'un tiers est autorisée.
- Liquides indélébiles : Tout liquide qui ne s'enlève pas avec un simple produit nettoyant et nécessite un traitement coûteux de rénovation.
- Tout objet et geste à caractère discriminatoire ou pornographique.
- Tout objet et geste incitant à la violence ou qui la provoque.

ARTICLE 10

Accessoires

- Les accessoires achetés sont autorisés mais peuvent avoir un impact sur la notation finale par les juges. Les accessoires faits main sont à privilégier. Ludinam garantit la possibilité de fournir pour la prestation une table et deux chaises au maximum.

ARTICLE 11

Médias

Pour que votre inscription soit prise en compte, vous devez remplir entièrement votre fiche (informations personnelles, décrire votre costume et prestation, etc...) mais également :

- Joindre une ou plusieurs images du personnage Cosplayé :

De préférence une ou plusieurs images complètes représentant le personnage de la tête au pied ; une vue de l'arrière du costume étant un plus lors de la notation, de même pour les accessoires. Ne négligez pas le choix de vos images, celles-ci ont une très grande importance lors de la notation (selon la qualité et la taille de l'image mais aussi les couleurs, la proportion, les accessoires du personnage, etc).

Attention, il ne s'agit pas de photos de vous mais d'images du personnage Cosplayé !

- Joindre votre fichier d'accompagnement audio :

Vous devez joindre un fichier d'accompagnement audio au format .mp3 ou .wav (aucun autre format ne sera accepté) lors de votre inscription. Nous n'acceptons pas les fichiers provenant de sites hébergeurs tel que Youtube, Dailymotion et autres pour des raisons de droits d'auteurs. Sinon nous nous voyons le droit de refuser votre participation.

Votre fichier audio doit aussi être apporté sur clef USB (ou tout autre support) afin de palier à tout problème avec le fichier média envoyé lors de l'inscription (fichier corrompu, son coupé ou inaudible, etc...) et doit être coupé pour le temps de votre prestation (si vous avez prévu 1 minute de prestation, votre fichier audio ne doit excéder une minute). Si problème éventuel il y a malgré l'utilisation de votre support (son coupé, saturé, inaudible, mauvaise sonorisation sur scène) nous ne nous tenons pas responsable.

Nous ne prêtons pas de micros, toutes vos prestations doivent être pré-enregistrées.

Veillez envoyer vos médias sur : cosplay@ludinam.fr avec votre nom et prénom

ARTICLE 12

Notation

Les éléments liés à la notation s'appuient sur deux événements :

- Dans un premier temps, le jury s'entretiendra avec le participant avant le concours afin de lui poser des questions techniques sur son costume.
- Dans un second temps, le jury se concentrera sur la prestation du participant sur scène et d'éventuels éléments du costume (solidité du costume notamment).

Les membres du jury choisis par Ludinam jugeront les participants sur :

- La difficulté technique de votre costume
- Le choix des tissus ou des matériaux
- La qualité de la couture ou de la construction
- L'utilité et l'utilisation de vos accessoires
- La ressemblance avec l'image de référence
- Le rendu final du costume
- La compréhension de la prestation
- L'originalité de la prestation
- L'attitude sur scène
- Le rendu final de la prestation

Les notes finales resteront confidentielles et ne pourront pas être réclamées au jury ou à l'organisation. Cependant, le jury se tiendra à la disposition des participations après le concours pour d'éventuelles questions au sujet de du costume ou de la prestation.

Ludinam se réserve la possibilité, en cas de force majeure, de remplacer un des prix offerts par un prix de même valeur. Ludinam se réservent également le droit d'écourter, de proroger, de modifier, de réfuter, d'annuler le présent concours si les circonstances l'exigent. Leurs responsabilités ne sauraient être engagées de ce fait.

ARTICLE 13

Disqualification

Tout participant responsable directement ou indirectement de vandalisme, de vol, d'agression physique ou verbale, de comportements choquants ou du même ordre lors du concours sera immédiatement disqualifié de façon définitive, sans préjudice de toute action civile ou pénale qui pourrait découler de ces faits en application des lois en vigueur.

ARTICLE 14

Droit à l'image et a la propriété intellectuelle

En acceptant le présent règlement, tout participant autorise Ludinam, ses membres, les personnes qu'elle aura employé ou mandaté, à fixer par tout moyen l'image (photographique et/ou vidéographique) du participant pendant toute la durée de Ludinam.

Il autorise également Ludinam a réutiliser librement cette fixation sur tout support à des fins notamment illustrative et promotionnelles, dans le strict cadre toutefois de l'activité associative de Ludinam.

ARTICLE 15

Mineurs

Nous demandons aux mineurs de nous fournir une autorisation parentale pour l'inscription. Les moins de 12 ans devront être accompagnés d'un adulte lors de leur passage sur scène.

Exemple d'autorisation parentale : « Je soussigné NOM PRENOM du tuteur légal autorise mon enfant NOM PRENOM à participer au concours de cosplay de «Ludinam» . Fait à.....le / / Signature..... ».

Une version est également disponible sur le site internet de la manifestation.

ARTICLE 16

Engagement du participant

Toute personne physique s'inscrivant et a fortiori participant au concours de cosplay s'engage à respecter sans réserve le présent règlement dans son intégralité. Aucun participant au concours de cosplay ne pourra se prévaloir d'une méconnaissance du présent règlement.